

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2025

POUR RÉFORMER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - (N° 1190)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 76

présenté par

Mme Regol, M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Duplessy, M. Iordanoff, Mme Laernoes, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, M. Thierry, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

ARTICLE 4

Après l'alinéa 2, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° bis Le même II est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Il tient compte de la pollution des sols et de l'air ainsi que de la proximité avec des sites présentant un risque pour la santé ou l'environnement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député-es écologistes vise à attirer l'attention sur le problème de pollution des sols et de l'air des aires des gens du voyage. Plus de la moitié des aires seraient en effet situées à un endroit exposant les gens du voyage à des risques pour leur santé, notamment en raison de leur proximité avec des usines. Si cette situation ne résulte pas d'une volonté des pouvoirs publics de les exposer à ces pollutions, il s'agit d'une inégalité environnementale réelle contre laquelle il convient de lutter en prenant soin de ne pas positionner les aires d'accueil dans de telles zones.